

PAGES SPÉCIALES
« PARENTS DANS LE VAL D'OISE »

Le magazine de la FCPE
Pour l'enfant vers l'homme

la revue DES parents

ISSN 023-0232

Revue des Parents n° 384
Octobre 2012

ACTU 95

La rentrée 2012 entre crise et renouveau

Décidément, la rentrée 2012 n'est pas ordinaire.

Dans de nombreuses communes du Val d'Oise, la création in extremis de 25 postes en Juin 2012 a changé la donne très partiellement. Nous avons un héritage de 15 ans de démantèlement de l'école publique à gérer.

Cette année scolaire 2012-2013 devra être différente pour nous parents, pour nos enfants et les enseignants.

Elle doit être sur un changement de cap. Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale souhaite refonder l'Ecole de la République avec la concertation où participe l'ensemble de la communauté éducative.

Nous avons notre part entière et active en tant que parents sur l'action à mener. La FCPE demande depuis plusieurs années une refondation profonde de l'Ecole.

Les premières questions que nous posons : Pourquoi autant de devoirs ? Pourquoi faut-il changer le collège ? Pourquoi des notes ? Quel budget pour l'école et combien cela coûte-t-il ? En quelle position l'école française se classe-t-elle dans le monde ? Où en est l'école prioritaire ? Que fait-on contre le décrochage et la ségrégation scolaire ? Où en est le numérique à l'école ? Quels rôles les collectivités locales jouent-elles et peuvent-elles jouer dans le système éducatif ?

Que penser de l'assouplissement de la carte scolaire ? Quand un schéma et un choix des formations variées pour nos enfants dans le Val d'Oise? ...

Nous aurons à revenir sur tous ces thèmes et encore bien d'autres tout au long de l'année. Le chantier de la refondation ne fait que commencer et va durer quelques années encore car ce sont les mentalités, les pratiques, les pédagogies qui devront être changées pour que la réussite de tous les enfants soit effective.

En regardant l'actualité de ces derniers jours dans le Val d'Oise, nous ne pouvons plus accepter que nos enfants soient obligés de démissionner de leurs établissements quel qu'en soit la raison. Nous demandons que les instances prévues "conseil de classe, voir encore le conseil de discipline " soient respectées. On ne peut plus accepter que 150 000 jeunes quittent le système éducatif sans diplôme. La question du décrochage scolaire des élèves est devenue une question importante pour la région Ile de France. Nous pourrions dire que notre école marche bien pour 80 % des enfants et pour les 20 % qui sont sur le bord de la route, on fait quoi !

Sommaire :

ACTU 95
PAGE I et II

Compte-rendu du rendez-vous « bilan de la rentrée » à l'Inspection Académique—Mercredi 19 septembre 2012

PAGE II et III

Enquête pour évaluer les projets de réussite éducative (PRE)

PAGE IV

La trésorerie dans votre conseil local

PAGE V

Journée de refus de l'échec scolaire

PAGE VI

Le conseil général du Val d'Oise doit revenir sur sa décision de ne plus financer la carte Imagine'R pour les lycéens

PAGE VII

Je concerte, tu concertes, nous concertons... sur la refondation de l'école de la République

PAGE VIII

Directeur de la rédaction : Bruno Brisebarre
101 rue du Brûloir – 95000 CERGY Tél : 01.30.32.67.67
www.fcpe95.fr mail : fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr

.../....

Si la démocratisation et la massification de l'enseignement a apparemment réussi, l'école doit conduire tous nos enfants jusqu'à l'épanouissement et la maîtrise effective des connaissances indispensables non seulement à la poursuite de leurs études mais aussi à la réussite de leur vie d'adultes et de citoyens.

L'éducation nationale doit laisser aux élèves le choix des options dans leur lycée, doit leur permettre de suivre leur scolarité à leur rythme, ne plus les inscrire systématiquement dans des fichiers tout comme de les évaluer juste histoire de les évaluer...

Revenons sur la question des transports sujet d'actualité dans notre département avec l'arrêt de la subvention du conseil général de la carte Imagine'R pour les lycéens non boursiers.

Les rues sont gratuites. Nous trouvons ça normal et bénéfique, même si chacun sait ce qu'elles coûtent. Nous avons pu le remarquer cette année avec les 15 % de plus que nous avons eus sur nos impôts locaux. Quelques remarques d'économie sociale sont néanmoins utiles. L'air du temps fait que nos esprits sont spontanément conduits à penser le financement des transports publics sous forme d'un service marchand : j'ai besoin de me déplacer, j'en paie le prix. Mais pourquoi nos enfants subiraient

cette pression marchande. La gratuité des transports scolaires dans notre département ne semble pas une priorité politique pour le Conseil Général. Nous ne pouvons pas admettre la décision du Conseil général prise sans dialogue et sans communication ainsi le coût du transport a doublé pour nos enfants lycéens. Sachez Mesdames, Messieurs responsables des collectivités territoriales que les familles n'ont plus les moyens de subir vos choix politiques. La précarité est en augmentation d'année en année en France et dans notre département.

Je vous invite à continuer à signer et à faire circuler la pétition : <http://www.fcpe95.com/blog/2012/08/20/petition-contre-l'augmentation-des-prix-des-transport-scolaires-dans-le-val-doise/>

L'enjeu de la FCPE est l'ECOLE POUR TOUS et dans tous les territoires de la France.

Bruno Brisebarre
Président de la FCPE 95



Compte-rendu du rendez-vous « bilan de la rentrée » à l'Inspection Académique Mercredi 19 septembre 2012

Le CDPE95 a été reçu par madame GAUTHIER, Directrice Académique, messieurs CHALEIX et POGGIOLI, Directeurs Académiques adjoints et par monsieur COUTON, secrétaire général.

Afin de préparer cette entrevue nous avons demandé à nos conseils locaux de nous faire remonter les problèmes ou points sensibles qu'ils ont rencontrés depuis la rentrée. Un certain nombre l'ont fait.

Nous avons pu constater que la rentrée s'était globalement mieux passée que l'an passé.

Il y a eu 46 ouvertures de classes dans le département, si nécessaire des ouvertures pourront être effectuées en cours d'année. Madame la Directrice Académique n'est pas en mesure de nous transmettre la moyenne d'élèves par classe, les données informatiques n'étant pas encore toutes remontées à l'IA.

Nous abordons la problématique du recrutement des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS).

Une diminution significative des contrats unique d'insertion (environ 200) sur le contingent départemental a obligé l'inspection académique à répartir les postes proposés différemment en privilégiant les postes à pourvoir d'AVS.

Plusieurs types de contrat d'AVS existent :

- ⇒ Contrats aidés (CUI) attribués par la Préfecture
- ⇒ Contrat d'assistant d'éducation de l'enveloppe académique

Et plusieurs types d'Auxiliaire de Vie Scolaire :

- ⇒ AVS collectives (CLIS ou ULIS)
- ⇒ AVS Individuel
- ⇒ AVS : aide mutualisé, qui ne sont pas encore en action car attente prescription MDPH

.../...

.../...

La diminution du nombre de contrats aidés seront répercutés par moins de :

- ⇒ Contrats dédiés à la surveillance
- ⇒ Contrats dédiés à l'assistance à la direction
- ⇒ Contrats dédiés aux EPLE

L'inspection académique ne peut pas prévoir de recrutement s'il n'y a pas de prescription venant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Une fois la prescription faite il faut compter environ 6 semaines, à la mi-août il y avait 300 prescriptions de la MDPH.

Concernant le RASED, il n'y a pas eu de suppression de poste de psychologue scolaire. Si des postes sont non pourvus c'est dû à la difficulté de recrutement. Réouverture de postes du RASED sur la ville d'Argenteuil.

Au sujet des remplacements pour maladie, seul le second degré est concerné par un délai de 15 jours avant la mise en place d'un remplaçant. Dans le 1^{er} degré, les difficultés ne sont pas prévues immédiatement mais plutôt au cours de l'hiver en période rouge (gastro, grippe, ...)

Les élections arrivent à grands pas et certains problèmes perdurent malgré l'aide-mémoire et les notes de service. Confusions dans les écoles entre liste électorale et liste de candidatures. Problématique des listes de parents indépendants, non constitués en association, face au respect des règles (on ne représente pas son enfant mais les parents des enfants de l'école !). Madame GAUTHIER redit que le texte initial avait été fait pour permettre la présence des parents là où il n'y en avait pas.

Problématique des écoles ayant fusionné.

Concernant l'enveloppe pré-timbrée, elle sera fournie à la demande des familles.

Un point important, les fusions d'école et autre école du socle. L'inspection académique nous assure qu'aucun rattachement administratif d'une école à un établissement du second degré (collège) n'est prévu. Les seules actions concernant l'école du socle sont d'ordre pédagogique.

Des fusions seront sûrement proposées, pas d'informations supplémentaires pour le moment. Nous devons rester vigilants.

Dans le second degré au 19 septembre, 150 élèves ne sont toujours pas affectés. Cette situation devrait être réglée avec la dernière commission d'affectation qui aura lieu le 28 septembre. Certains non affectés le sont depuis le mois de juin ! Une expérimentation sur la prise en charge des élèves exclus par conseil de discipline va être mise en place.

Concernant les élèves non francophone, les services de l'inspection académique se déplacent sur le terrain pour prendre en charge et scolariser les élèves concernés.

Pour les postes non pourvus en enseignants il reste quelques situations difficiles, surtout dans la filière scientifique déficitaire en enseignant. Il y a dans les filières pro, beaucoup de contractuels, les postes sont donc plus rapidement pourvus.

Chaque enseignant stagiaire a obtenu 3h de formation. Ces heures devront être rajoutées et incluses dans les Tableau de Répartition des Moyens par Discipline (TDRMD).

Le BEP Sanitaire et Social, dernier a entré dans le cadre de la réforme des lycées pose quelques soucis puisqu'un certain nombre d'élèves n'ont pu être acceptés dans la filière ST2S par manque de place. Et ce malgré une ouverture supplémentaire. Une réflexion devra être ouverte sur l'ouverture d'une classe supplémentaire en ST2S, ce bac étant très demandé.

Nous posons une question par rapport aux élèves bénéficiant de « tiers temps »* pour le passage des examens, et le fait que certains examinateurs ne savent pas ce qu'est un « tiers temps » et par conséquent le refusé à l'élève concerné pose un souci majeur puisque certains n'ont pas obtenu leur diplôme pour 2/3 points et se sont vus refusé l'accès à l'école souhaitée. Dans ce cas les élèves doivent de suite voir le responsable du centre d'examen. Il est toujours possible de déposer un recours au Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC).

Concernant le PRE, l'inspection académique nous fait savoir qu'ils n'ont fait que transmettre les coordonnées des écoles s'inscrivant dans le PRE. A aucun moment leur avis n'a été demandé. Fin août le protocole a été transmis. Le contenu des questionnaires ne leur a pas été transmis.

* Pour garantir l'égalité des chances entre les candidats, des aménagements aux conditions de passation des épreuves orales, écrites, pratiques ou de contrôle continu des examens ou concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur, rendus nécessaires en raison d'un handicap ou d'un trouble de la santé invalidant, sont prévus par décret.

ENQUÊTE POUR EVALUER LES PROJETS DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)

Depuis la rentrée, des écoles de notre département sont destinataires d'une enquête pour évaluer les Projets de Réussite Educative (PRE).

Cette enquête est conduite par l'EEP (Ecole d'Economie de Paris), institution qui regroupe plusieurs laboratoires de recherche sous la tutelle du CNRS. L'EEP réalise cette étude dans un cadre interministériel ; étude qui cible plus particulièrement les élèves de CE1 et CM1.

Evaluer un PRE n'est pas forcément une mauvaise chose puisque cela consiste à évaluer la qualité de la vie et l'épanouissement personnel des enfants scolarisés à l'école primaire.

Cependant, si le bien-fondé de cette enquête n'est pas remis en cause, les modalités de mise en place posent de nombreuses interrogations :

- les questions posées sortent du champ professionnel des enseignants, celui de l'apprentissage. Les enseignants ne sont pas des chercheurs en sociologie !
- le temps passé sur cette enquête est du temps pris sur l'enseignement de même que l'utilisation de tout personnel remplissant des missions d'enseignement pour faire cette enquête détourne ce personnel de sa vocation première.
- l'organisation matérielle pour mener cette enquête qui est lourde et donc difficile pour certaines écoles.

Concrètement, l'enquête se déroule comme suit :

- entre le 24 septembre et le 5 octobre 2012 : l'ensemble des élèves de CE1 et CM1 répondent au questionnaire en ligne qui dure environ 45 minutes sur un poste de l'établissement connecté à internet. Parallèlement, un questionnaire est transmis aux parents. Les ensei-

gnants ont également un questionnaire à remplir pour chaque élève (compte-tenu du nombre d'élèves potentiellement élevé, ce questionnaire a été conçu pour être court),

- entre le 8 et le 19 octobre 2012 : l'ensemble des élèves de CE1 et CM1 remplissent le questionnaire au format papier qui comporte deux sessions de 30 minutes chacune. L'ensemble des questionnaires (élèves, parents, enseignants) est envoyé au prestataire de saisie des questionnaires (SMSI). Ces questionnaires sont totalement anonymes,
- Automne 2013 : les enfants, parents et enseignants répondront à la deuxième interrogation, similaire à la première, mais qui concernera moins d'élèves,
- Printemps 2014 : troisième et dernière interrogation prévue dans le protocole.

Les directeur(trices)s d'école et les enseignants de CE1 et CM1 ont d'autres impératifs, en ce début d'année, que de remplir cette enquête qui ne concerne pas directement l'école, mais a pour but de mesurer « la qualité de vie et l'épanouissement personnel des enfants ».

Ils n'ont pas non plus vocation à conduire des enquêtes de type sociologique et à être les instruments d'officines externes au Ministère de l'Education Nationale. Charge à ces officines de mettre en œuvre les moyens humains et techniques au service de leurs intentions.







Il ne serait pas non plus tolérable que des enseignants subissent des pressions pour renseigner cette enquête.

Pour toutes ces raisons, la FCPE s'oppose à cette enquête et incite fortement parents et enseignants à ne pas y participer.




Christine Padoin

La trésorerie dans votre conseil local

Le rôle d'un trésorier d'un conseil local

-  Solliciter les parents et faire adhérer des parents tout au long de l'année en partenariat avec les autres membres du conseil local.
-  Transmettre au CDPE 95 le plus rapidement possible après la rentrée et au fil de l'eau les adhésions réglées au conseil local.
-  Son travail est de relancer les adhérents afin de récupérer les cotisations qui ne lui sont pas encore parvenues.
-  S'assurer que chaque adhérent est enregistré correctement par le Conseil Départemental afin de recevoir les revues comprises dans leur abonnement (La Revue des Parents et ou La Famille & l'Ecole), leur reçu fiscal, les informations du CDPE 95 ...
-  Le trésorier remet à chacun des adhérents sa carte d'adhérent FCPE (elles sont à retirer au CDPE après leur règlement par le Conseil Local).
-  Il tient le Cahier comptable du conseil local pour toutes les opérations (recettes, dépenses, banque ou liquide).

Ses Obligations :

-  Transmettre au CDPE la composition du bureau du Conseil local élu à l'assemblée de rentrée,
-  EN CAS DE CHANGEMENT ou de modification de mandataires ou de signataires, le dossier BRED complet doit être refait. Il est à retirer auprès du CDPE.
-  Ne jamais prendre contact avec la BRED : le CDPE est le seul interlocuteur de la BRED.

Le mot du trésorier départemental

Si l'adhésion n'est pas assurément la principale ressource des conseils locaux, elle reste celle du CDPE 95 et de la Fédération Nationale. Gardons à l'esprit qu'elle est la mesure de notre poids vis à vis des institutions pour la représentativité de la FCPE dans les instances nationales, départementales et locales et de nos partenaires.

Elle est le meilleur gage de notre indépendance, elle permet d'assurer la défense de l'école publique laïque et gratuite.

C'est pourquoi, nous vous invitons à proposer, « l'adhésion FCPE » à tous les parents à chaque rencontre et tout au long de l'année, et pas uniquement ni exclusivement à ceux qui souhaitent être élus au Conseil d'école ou au Conseil d'administration et siéger au conseil de classe de leur enfant.

Seule l'action militante de chacun et chacune pourra amener de nouveaux dynamismes à la FCPE.

Le CDPE est et reste attentif aux besoins des conseils locaux et de leurs trésoriers. Il est disponible pour apporter toute aide et informations nécessaires dans le domaine de la trésorerie. Le CDPE assure des formations sur les questions de trésorerie.

Bon courage à toutes et à tous.

Didier ARLOT
Trésorier de la FCPE 95

Journée de refus de l'échec scolaire

La journée du refus de l'échec scolaire avait pour sujet le décrochage, et s'est tenue le 19 septembre à la maison de l'éducation à Saint Ouen l'Aumône organisée par Aide et Action.

Le premier constat est que les intervenants et les dispositifs sont de plus en plus nombreux (collectivités, associations, éducation nationale) mais qu'aucune réelle coordination n'a été mise en place, ce qui provoque un phénomène de morcellement des actions.

L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) a présenté son baromètre annuel :

150 000 jeunes sortent du système scolaire sans qualifications ou diplômes tous les ans.

Sur les 700 enfants suivis par l'AFEV, une grande majorité répond s'ennuyer en cours, a l'impression de ne pas y arriver, ne comprend pas ce que leurs enseignants attendent d'eux, a peur des contrôles et des interrogations, a peur du regard des autres (moqueries, etc.)

Pourtant ces mêmes enfants affirment qu'ils se sentent à l'aise en sport et en art, et souvent en langues et en maths (77%). Qu'ils ont confiance en leurs enseignants, qu'ils veulent être aidé, qu'ils ont besoin d'un accompagnement individuel, mais la plupart ne veulent pas que ce soit leurs parents, qu'ils ne jugent pas compétents pour cela a 28%

Une majorité de ces élèves disent avoir de très mauvaises habitudes à la maison : pas de déjeuner le matin, ou irrégulièrement, heure de coucher vers 22h, 41% ne lisent pas, utilise internet pour travailler.

Les décrochages se produisent en majorité entre la troisième et la seconde, faible motivation, mauvais résultats, manque de confiance, ennui, passivité, sentiment d'injustice sont le plus souvent évoqués, 36% mentionne un problème personnel qui a déclenché le décrochage.

Quand ils ne sont plus scolarisés, 36% se disent angoissés, 29% soulagés.

Ce qui leur a manqué à l'école : un adulte qui les motive, de mauvaises conditions de travail à l'école, un manque de suivi personnalisé, et surtout 71% ont le sentiment d'avoir été mal conseillé sur leur orientation.

Il y a plus de garçons décrocheurs que de filles.

La relation école/famille est primordiale pour lutter contre le décrochage scolaire.

Les enfants en difficulté sont morcelés par les difficultés de

leur vie, morcellement qui est renforcé par le morcellement des aides.

Les familles expriment le désir de relations de confiance avec l'école (confiance, convivialité et communication de l'information).

Les parents reprochent aux enseignants de ne pas chercher à établir de relations avec eux. Ces relations deviennent de plus en plus distendues pendant le parcours scolaire : proche à la maternelle, un peu plus difficile à l'élémentaire, presque inexistante au collège et au lycée)

Les parents ont le sentiment que l'école « leur fait la leçon » et les enfants se sentent comme les seuls liens entre l'école et leurs parents.

Les parents ont une approche plus individuelle que collective, ils s'intéressent d'abord à leurs enfants, et ne comprennent pas le rôle des parents élus, qu'ils n'apprécient pas.

L'identité des enfants n'est pas prise en compte, le rôle de « traducteur » de l'enfant entre parents et enseignants n'est pas reconnu, et les enseignants se disent désarmés (formation inexistante)

La coéducation devrait être institutionnalisée, mais actuellement elle ne recouvre pas de pratiques.

La ligue de l'enseignement a présenté ses ateliers et ses classes relais sur le Val d'Oise : les classes relais durent deux mois durant lesquels l'élève ne va plus dans sa classe, avant de la réintégrer, les ateliers ont lieu entre les vacances scolaires.

Retrouver l'envie d'apprendre aux travers d'activités comme le jeu, le théâtre, la capoeira, valoriser les capacités de chacun, le travail sur la concentration, les consignes, la valorisation, le groupe, la place de chacun dans le groupe, la socialisation qui seront utilisés par la suite à l'école.

L'éducation nationale est bien entendu associée à ce travail, et des heures d'enseignement y sont affectées.

L'AFEV, quant à elle, propose un accompagnement de l'élève par un étudiant, durant 2h par semaine au sein du domicile pendant un an à l'entrée au CP, entrée du collège, sortie du collège. La préparation du projet se fait avec l'équipe éducative, il a pour but de favoriser les échanges. Accompagnement de l'élève, concentration, rapport à l'école, rapport à l'adulte, méthodologie sont au cœur des projets.

Laurent JOLLY

Le conseil général du Val d'Oise doit revenir sur sa décision de ne plus financer la carte Imagine'R pour les lycéens

Alors que les transports en commun d'Ile de France veulent valoriser l'utilisation et l'intérêt pour les jeunes d'utiliser la carte Imagine'R, les parents ont vu le montant de la carte Imagine'R multiplié par deux sans avoir été informés. Le conseil général finançait 50 % du prix de la carte Imagine'R

Ainsi une famille qui, pour l'année 2011-2012, payait 157 € pour 2 zones paie pour l'année 2012-2013 la somme de 314 €. Seuls les lycéens bénéficiant d'une bourse peuvent prétendre à une aide départementale depuis septembre 2012.

Ces décisions ont été prises de manière arbitraire et unilatérales sans aucune concertation avec les acteurs concernés : parents d'élèves, lycéens, Education nationale, Région.

100 % d'augmentation c'est important et c'est un véritable sacrifice pour les familles. Certaines devront renoncer à la carte Imagine'R, combien d'élèves se retrouvent dans cette situation ? Les conséquences de l'arrêt de la subvention ne peuvent qu'être négatives pour la réussite de tous les élèves.

En dehors des déplacements pour aller au lycée, cette carte permet aussi le week-end et les vacances scolaires aux jeunes titulaires de pouvoir prendre les transports et

aller à Paris ce qui leur permet d'acquérir une autonomie, d'accéder à la culture et de faciliter leur insertion sociale.

Notre département a le plus mauvais résultat au Brevet et au Bac de l'Académie de Versailles : continuons ainsi. Le Conseil général manque d'ambitions pour ses enfants.

Depuis le mois de juin, la FCPE 95 a mis en ligne une pétition qui a déjà recueilli près de 2500 signatures que vous pouvez continuer à signer pour faire pression sur le Conseil général : <http://www.fcpe95.com/blog/2012/08/20/petition-contre-l'augmentation-des-prix-des-transports-scolaires-dans-le-val-doise/>

Nous avons rencontré 2 fois en juillet puis le 21 septembre le Président du conseil général sans résultat. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de mesures partielles pour telle ou telle catégorie de lycéens. Nous ne pouvons pas nous contenter de réponses qui nous disent que certaines mairies prennent en charge la part prise par le département.

La gratuité de l'école fait partie des valeurs de la FCPE c'est à la collectivité de prendre toutes les mesures permettant la réussite scolaire de nos enfants.

**Cathy Court
Sylvie Fromentelle**

Monsieur le Président du Conseil Général, Madame et Messieurs les conseillers généraux, nous vous demandons de renoncer à ces mesures dans l'intérêt des familles valdoisiennes.

Vous avez fait un choix politique en prenant cette décision. Favoriser la réussite éducative n'est plus un objectif du Conseil général. La jeunesse de ce département ne fait plus partie de vos priorités.

De nombreux élèves du Val d'Oise poursuivent des filières qui les obligent à quitter le département faute d'une carte des formations inadaptées. La carte scolaire dans le Val d'Oise ne permet pas la poursuite de toutes les études dans notre département. Ainsi ces familles n'ont pas deux zones à régler mais trois, quatre, cinq zones.

Le coût d'une carte Imagine'R au tarif 2012-2013 pour les zones 1-5 s'élève à 680€ au lieu des 344 € l'année précédente! Non, les lycéens ne doivent pas choisir leurs études en fonction des choix politiques du conseil général ! Notre département fait partie de la grande banlieue de la Région parisienne et ne peut être comparé aux Hauts de Seine.

Il serait peut-être temps, mesdames et messieurs les élus de vous pencher sérieusement sur les incohérences des transports en communs inter-cités, plutôt que de sanctionner les jeunes de votre département. Il est parfois plus simple de quitter le département que de se déplacer à l'intérieur de celui-ci, surtout pour les communes limitrophes d'autres départements.

Je concerte, tu concertes, nous concertons... sur la refondation de l'école de la République

La concertation a commencé en juillet et s'est terminée fin septembre. Elle a été mise en place afin d'élaborer la loi d'orientation et de programmation de l'école qui donnera les cadres des lois, décrets, arrêtés sur l'éducation.

- ⇒ **Groupe 1 : La réussite scolaire pour tous**
 La priorité donnée à l'école primaire
 La rénovation du collège
 La redéfinition du socle commun
 Le lycée de la réussite
 La valorisation de l'enseignement professionnel
 La prévention du décrochage scolaire
 Le service public de l'orientation
 Le renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique
- ⇒ **Groupe 2 : Les élèves au cœur de la refondation**
 Des rythmes éducatifs adaptés
 Une école attentive à la santé des élèves
 Un accompagnement efficace pour les élèves en situation de handicap
 Un climat scolaire apaisé dans les écoles et les établissements
 La vie scolaire et l'éducation à la citoyenneté
- ⇒ **Groupe 3 : Un système éducatif juste et efficace**
 Une grande ambition pour le numérique
 Une École plus juste pour tous les territoires
 Une gouvernance renouvelée
 L'évaluation de l'École repensée
 Les parents, partenaires de l'École
- ⇒ **Groupe 4 : Des personnels formés et reconnus**
 Une vraie formation initiale et continue
 Des missions redéfinies pour des personnels reconnus
 Une nouvelle évaluation des personnels

2 sujets importants n'ont pas été abordés : la gratuité effective de l'École et la place de l'enseignement privé. La FCPE revendique l'argent public pour l'école publique. Ces thèmes ont été abordés évidemment dans les différents ateliers. Ces sujets seront abordés avec les groupes parlementaires et la FCPE, avec beaucoup d'autres, devra les convaincre de l'impérieuse nécessité de refaire vivre laïcité et gratuité pour réduire les inégalités. C'est une école du respect bienveillante et démocratique que la FCPE veut bâtir.

La concertation est pour la FCPE la 1ère étape de la refondation de l'école. La FCPE a toujours, dans les différents ateliers, défendu l'intérêt des enfants et des familles, forte de son projet éducatif et des 12 exigences pour l'école mises en avant lors des élections présidentielles. Nous défendons notre projet éducatif et nos valeurs en dehors de toute autre considération.

La Refondation c'est la nécessité de refonder, de construire de nouvelles fondations et ne pas faire que des aménagements, des corrections, des compléments, à l'existant.

J'ai suivi 2 ateliers du groupe 3 : celui sur « Une grande ambition du numérique » et « Une École plus juste pour tous les territoires ». Comme le signale Pierre Frackowiak : « Le groupe chargé du numérique échappe peut être à cette tendance molle. Il faut dire qu'il est difficile avec ce sujet qui transforme fondamentalement le rapport au savoir, qui bouscule les pratiques et les organisations, qui impose une réflexion prospective sur la place de l'école dans une éducation globale sur un territoire apprenant, d'en rester à l'utilisation administrative des techniques ou au changement d'apparence des pratiques ».

L'école est une question politique quand on aborde les politiques de la ville, la carte scolaire qui a renforcé les inégalités, les questions de zone prioritaire ou celles des établissements dans les zones rurales, la question de la cohésion sociale et de la mixité sociale qui permet une meilleure réussite de tous les enfants du plus pauvre au plus riche... La concertation c'est aussi réfléchir sur la société que nous voulons pour nos enfants.

Sur les concertations qui se sont tenues au niveau des académies ou même départementales, les débats ont été confisqués par de nombreux rectorats et inspections académiques. Cela a été le cas dans l'Académie de Versailles où l'annonce des débats a été tardive et peu de places ont été laissées aux parents.

Vous retrouverez dans le dossier de la revue des parents d'autres informations sur la concertation et n'hésitez pas à aller sur le site : <http://www.refondonslecole.gouv.fr/>

Sylvie FROMENTELLE

Nouveau site de la FCPE 95

Le nouveau site de la FCPE 95 est en ligne depuis le lundi 20 août à l'adresse suivante :

www.fcpe95.com

La FCPE 95 est maintenant sur :

-Facebook

<https://www.facebook.com/fcpe.valdoise>

- Tweeter @fcpe95

N'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter pour suivre l'actualité de la FCPE